

## VICHY ANTISEMITE ?



MAIS RELISEZ DONC  
*JE SUIS PARTOUT !*



Éditions de l'ANEC  
Juillet 1998

## Vichy « antisémite » ? Relisez *Je Suis Partout* !

De 1940 à 1944, Vichy a-t-il pratiqué une politique féroce antisémite ? Oui, nous répond-on. Et afin de mieux nous convaincre, on cite pêle-mêle : les deux Statuts des Juifs d'octobre 1940 et de juin 1941, la création, sous Vichy, d'un Commissariat aux Questions juives, la rafle du Vel' d'Hiv', Drancy l'« antichambre de la mort », les trains partis de France pour Auschwitz...

L'objectif de cette petite brochure n'est pas d'écrire l'histoire de l'antisémitisme sous Vichy, mais de soumettre à l'attention du public quelques documents oubliés qui démontrent que cette sombre période est beaucoup plus complexe qu'on ne l'imagine.

Un hebdomadaire français, qui continua à paraître sous l'occupation allemande, reste aujourd'hui le symbole de la lutte anti-juive. Il s'agit de *Je Suis Partout*. Son équipe rédactionnelle comptait des plumes prestigieuses comme Robert Brasillach, Lucien Rebatet, Pierre-Antoine Cousteau, Claude Jantet et Claude Maubourguet... A la « Libération », R. Brasillach et P.A. Cousteau furent condamnés à mort (seul le premier fut fusillé) ; la plupart des autres furent condamnés à des peines de prison.

La lecture des numéros de *Je Suis Partout* est instructive. Beaucoup des journalistes qui collaboraient à cet hebdomadaire prônaient (à raison ou à tort, peu nous importe)

un antisémitisme radical. Le 4 octobre 1941, ainsi, Lucien Rebatet écrivait :

[...] notre antisémitisme d'avant guerre m'apparaît aujourd'hui d'une candide modération [...]. Nous savons désormais qu'une action anti-juive efficace et logique doit comporter la promulgation des lois raciales pour la défense du sang français [...] et la mise sous séquestre des biens juifs, meubles et immeubles, sur toute l'étendue du territoire français, cette mesure conservatoire étant la juste réparation des incalculables dommages subis par notre pays depuis un siècle, du fait des Juifs. Ceci, bien entendu, en attendant le règlement définitif de la question juive pour l'Europe entière [JSP, 4 octobre 1941, p. 10].

A supposer que les hommes de Vichy aient mené la politique antisémite que l'on décrit aujourd'hui, pourchassant les Juifs partout, les dépouillant et les livrant aux Allemands, *Je Suis Partout* n'aurait dû cesser d'applaudir. Or, nous allons voir qu'il n'en est rien.

### **Je Suis Partout dénonce sans relâche les Juifs qui demandent un changement de nom**

Durant l'occupation, *Je Suis Partout* n'a cessé de dénoncer les Juifs qui déposaient une requête afin de changer de nom. En voici quelques exemples, pris au hasard :

On pouvait lire dans le *Journal Officiel* du 28 avril 1941, page 1820 (15), les lignes suivantes :

Conformément à la loi du 31 germinal an XI et aux décisions, arrêtés et décrets postérieurs, relatifs aux demandes d'addition et de changements de noms, M. Roger FELDBSTEIN, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris, domicilié à Paris, 3, rue du Cirque, né à Paris, le 25 juin 1906, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses filles mineures, Jeanne-Martine, née à Paris le 24 février 1938 et Marie-France, née à Deauville le 1<sup>er</sup> février 1940, dépose un pourvoi auprès de M. le garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique FELDBSTEIN, celui de FELTIN.

Ainsi M. Feldstein porterait le même nom que Son Eminence le Cardinal Feltin, archevêque de Bordeaux, ancien combat-

JSP, 23 juin 1941,  
p. 2

### **Consacré par l'usage**

Les « demandeurs » invoquent parfois de curieux arguments. Dans le *Journal Officiel* du 14 mai 1941, on pouvait lire à la page 2044 :

M. ROTHSCHILD (Jean-Albert), né le 28 juin 1906 à Paris (9<sup>e</sup>), domicilié à Paris, 279, rue Saint-Honoré, exerçant la profession d'architecte, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de sa fille mineure Michelle-Styriam ROTHSCHILD, née le 28 février 1933 à Paris (18<sup>e</sup>), dépose un pourvoi auprès de M. le garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de ROTHSCHILD celui de RORIT, nom consacré par l'usage depuis deux générations.

Aussitôt, un Lévy en fait autant :

M. LÉVY (Henri), dit DURNEY, sans profession, né à Strasbourg, le 16 octobre 1886, demeurant à Paris, 45, rue Labrousse (15<sup>e</sup>), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son fils Georges et de ses deux filles mineures Jacqueline et Huguette, dépose un pourvoi auprès de M. le garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de DURNEY, consacré par l'usage. — (*Journal Officiel* du 30 mai 1941, page 2248.)

Ainsi, Lévy imite Rothschild. Au temps du décret juif Marchandau qui interdisait de parler mal des « habitants », *Je Suis Partout* avait donc bien raison d'appeler la question juive la question singe.

JSP, 23 mars 1941,  
p. 2.

JSP, 20 janvier  
1942, p. 3

### **Les baptêmes de l'Officiel (suite)**

Le *Journal officiel* de l'Etat français ne se lasse pas d'accomplir l'aimable rite qui fait s'évaporer les Lévy et les Cohen.

On pouvait lire notamment dans le numéro du 9 décembre, à la page 5.160 :

M. Dreyfus-Gauthier (Maurice), ingénieur, ancien élève de l'Ecole polytechnique, demeurant villa Harbut, chemin de l'Abbaye, à Montauban, dépose un pourvoi auprès de M. le garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Lereuil.

Et quelques lignes plus loin :

M. Robert Lévy, 12, rue de Pau, à Tarbes, ingénieur civil à l'arsenal de Tarbes, dépose un pourvoi auprès de M. le garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Dumas, nom de jeune fille de sa mère.

De Lévy à Dumas ? La route est belle. La Révolution nationale continue.

Le modeste indigène français, de Paris, de Bécon ou du Limousin, ne cesse pas d'être surpris chaque fois qu'il ouvre le *Journal officiel*.

On pouvait lire, par exemple, dans le numéro du 10 octobre 1941 :

M. Edmond Scheweichlein, négociant, né à Paris le 6 février 1889, habitant 14, rue Aubert, Paris, agissant tant en son nom personnel qu'en celui de son épouse, née Jammet, et de ses enfants mineurs, Denise, Geneviève et Edmonde, dépose auprès de M. le garde des Sceaux un pourvoi tendant à substituer à son nom patronymique celui de Jammet.

Evidemment, *Scheweichlein* se prononce moins aisément que Jammet. Tout de même, si les Jammet de France et de Navarre protestaient...

Les choses se passent comme si le Garde des Sceaux se muait en ministre du baptême... baptême dont profite la tribu des Lévy, tous prêts à se proclamer Arvernes, et cousins de Vergingétorix.

Le *Journal officiel* du 10 octobre 1941 contenait cet entrefilet un peu effarant :

M. Victor Marie-Lévy, propriétaire agissant tant en son nom que pour le compte de sa femme, née Reimi, propriétaire, et de sa fille Thérèse, sans profession, demeurant ensemble 29, boulevard Dubouchage, à Nice, dépose un pourvoi auprès de M. le garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Mainville, nom de sa mère.

Ce n'est pas tout : après Lévy père, voici Lévy fils :

M. Pierre Marie-Lévy, employé de commerce chez « Barichella », bijoutier, avenue de Verdun, à Nice, agissant tant en son nom que pour le compte de sa femme, sans profession, née Peruggia, propriétaire, et sa fille mineure, Mitelle, demeurant ensemble 32, avenue Maloussena, à Nice, dépose un pourvoi auprès de M. le garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Mainville, nom de sa grand-mère paternelle.

Il faut bien faire quelque chose pour ces pauvres Lévy, car si papa Lévy s'affirme propriétaire, son fils est tombé au rang de modeste employé de commerce et seules les dames Lévy se maintiennent propriétaires.

JSP,  
26 octobre  
1941, p. 2

## Lévy ? Quel Lévy ?

Nous lisons au *Journal Officiel* :

### DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Charles-Léon LEVY dit Charles BURGUET, président honoraire de l'Association des auteurs de films, né à Paris (9<sup>e</sup> arrondissement), le 19 mars 1872, demeurant à Maisons-Laffitte (Seine-et-Oise), 4, avenue de Montebello, agissant tant en son nom personnel que comme administrateur légal de son fils mineur, Jacques-André, né le 27 mai 1922, à Neuilly-sur-Seine (Seine), dépose une requête auprès de M. le garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique de Lévy celui de Burguet.

Eh oui ! c'est tellement plus simple de s'appeler Burguet. Et si, en plus, on organise un bon petit baptême...

JSP, 4 avril  
1942, p. 2

On en déduit que, sous Vichy, de nombreux Juifs ne craignaient pas de se dévoiler (et donner en même temps leur adresse) en déposant, officiellement, une requête afin de changer de nom.

Comment de telles démarches auraient-elles été possibles si, vraiment, de 1940 à 1944, les Juifs avaient été impitoyablement pourchassés et qu'ils avaient dû se terrer (comme Anne Frank !) pour survivre ?

## **Je Suis Partout dénonce les Juifs qui, repliés en « zone libre », vivent dans l'opulence**

Lors de son procès, l'ancien Commissaire aux Questions juives, Xavier Vallat, évoqua le cas des Juifs fortunés qui, repliés « *sur la Côte d'Azur et dans les stations d'hiver* », s'étaient signalés pendant les premiers mois de l'occupation « *par un oubli complet des malheurs de la France* » (voy. ci-dessous)<sup>1</sup>.

Ceux qui ont de la fortune se signalent sur la Côte d'Azur et dans les stations d'hiver par un oubli complet des malheurs de la France, et provoquent des protestations unanimes par leur attitude.

Le cas de Mégève est significatif, où le maire, le chef de la Légion, le président des Familles nombreuses, le président de l'Hôtellerie, le directeur de l'école de ski se sont trouvés d'accord pour nous supplier de faire cesser le scandale que constituaient les mœurs de ces clients indésirables et envahissants.

Dès 1941, Lucien Rebatet avait dénoncé ce scandale dans une série d'articles publiés par *Je Suis Partout*. Le 13 septembre 1941, sous le titre : « Sur la Côte sous l'œil d'Israël », l'auteur évoquait la présence de Juifs en Afrique du Nord (française) et posait la question suivante :

Comment a-t-on permis le débarquement, depuis un an, de quatre-vingt-dix mille Juifs, pour la plupart émigrés de l'Europe centrale, qui sont venus attendre là-bas leur passeport pour le Portugal et s'occupent, en attendant, avec les spéculations sur l'or qu'ils ont emporté, créent dans tous les centres des foyers de propagande communiste et anglaise ? [JSP, 13 septembre 1941, p. 1]

<sup>1</sup> Page extraite du livre : *Le Procès de Xavier Vallat. Présenté par ses amis* (Éd. Du Conquistador, Paris, 1948).

Plus loin, l'auteur dénonçait la permission officieuse donnée à la banque Lazard, « *théoriquement fermée* », de poursuivre ses activités en France :

Il est bon d'ajouter que la banque Lazard [...], la grande distributrice des subsides anglo-juifs au parti de la guerre, théoriquement fermée, conserve en réalité ses démarcheurs, ses courtiers, ses prête-noms dans toute la zone libre et a participé, depuis un an, aux plus brillantes spéculations [Id.].

Puis, venant au cas de la Côte d'Azur il écrivait :

### **Un exil fort supportable**

Nous sommes bientôt à Cannes. Fermons nos journaux et ouvrons l'œil. Nous revoici en Judée.

A chaque station, quelque Juif surgit, trotant le long du train, cherchant un congénère : « Missié Hirschfeld! Missié Hirschfeld! » L'autre apparaît. Conciliabule dans le creux de l'oreille, sur le marchepied du wagon, échange de ballots mystérieux. Il y a ainsi, d'un bout à l'autre de la côte, un va-et-vient constant de colporteurs hébreux, des petits pollaks à jambes torsees et museaux de fouine, qu'on s'étonne de ne pas voir en caftan et papillotes, véhiculant les énormes valises du marché noir, des regrattiers de la rue du Temple, des marchands de peaux de lapin de la zone qui ont encore leurs nippes crasseuses aux fesses, mais se carrent en première tant l'argent déborde de leurs poches.

De Cannes, L. Rebatet s'était rendu à Nice, « *pour jamais le refuge des antiques perruches horriblement recrépites, qui achèvent on ne sait quelle existence entre la boule du Casino et leur couple de pékinois* ». Il écrit :

À mon hôtel, sur mes dix voisins d'étage, j'ai relevé les noms que voici : Zeizig, Nussbaum, Hirschmann, Jaschazek, Addé, Goldschmidt.

En bas de mes fenêtres, la Promenade est le domaine du Juif typique de la Côte. C'est le chacal basané, en chemise Lacroste, qui affecte des airs d'homme du pays, de pur méridional, couchant dans les palaces mais familier des bistrots, des petits restaurants. Ces indigènes d'Ukraine et de Galicie paieraient sûrement le bon prix pour gagner une pointe d'« as-sent ».

À quel degré d'hébetude, d'avachissement faut-il que nous soyons dégringolés pour tolérer, après les leçons de 40, un aussi abominable scandale ? Mais quoi ? Si je prenais à témoin cet honnête bourgeois, ce balayeur municipal, ce gentil garçon de vingt ans, quelle garantie ai-je qu'ils ne me traiteraient pas de « vendu », qu'ils ne me tourneraient pas les talons en criant « Vive de Gaulle » ou « Vive la R.A.F. » ? (C'est un des graffiti favoris de la Côte. À mille kilomètres de Dunkerque, on peut bien se permettre ça.) Je n'ai jamais mieux compris la prodigieuse opportunité de ce suprême tour de passe-passe juif, le gaullisme, de cette diversion qui, une fois encore, a pu détourner d'Israël la vengeance de ces pauvres jobards d'aryens.

Les jeunes gigolos juifs, aux petites moustaches hollywoodiennes, ont à Nice leur boîte de nuit attirée, la plus chère et la plus select de la ville. *Le Cancan*. Elle appartient au jeune Roger Féral, l'un des pires youtres de *Paris-Midi*, propre frère de ce Pierre Lazareff qui complotait aujourd'hui en Amérique contre la France.

## Nice-Cracovie

Comme il y a officiellement quelque vingt-cinq mille Juifs à Nice, ils ne sont pas tous au *Cancan*, dans les bars des palaces et sur les fauteuils de la Promenade des Anglais. À un angle d'une des grandes avenues du centre, je suis tombé sur six rabbins polonais, à barbes bibliques et chapeaux ronds, en grand conciliabule yiddish. Je faisais avec admiration le tour de cet auguste groupe, en pensant qu'une fortune exceptionnelle le mettait sur mon chemin. Mais je me suis bientôt aperçu que ce spectacle était devenu, à Nice, fort banal. Les rues à petits hôtels, à pensions de famille grouillent de youpins pollacks, roumains, tchèques, subcarpathiques qui ont tout juste quitté leurs bottes fangeuses, leurs lévites et leurs bonnets à queue de renard il y a trois, quatre ou cinq ans pour venir grossir cette gigantesque juiverie parisienne qui, du quartier Saint-Paul, avait gagné jusqu'au Père-Lachaise, de la rue Cadet et de la rue Bleue jusqu'en haut de Montmartre. J'ai vu à Nice, en fin d'après-midi, la sortie de je ne sais plus, quel office askhenazim, qui se tenait dans une espèce d'entrepôt. C'était entre les palmiers du boulevard un vrai retour de synagogue polonaise. On pouvait même contempler un rebbin à papillotes. Qui nous eût dit qu'il faudrait être en Révolution nationale pour retrouver à Nice le ghetto de Cracovie ?

Roux ou bistres, camards ou crochus, ces Juifs étaient simplement beaucoup plus gras, lustrés et prospères que dans leurs sentines natales. Leurs mines portaient les bienfaits d'une cure de bon temps. Les rabbins bedonnaient comme des chanoines de Boileau dans des manteaux tout flambant neufs.

Une semaine plus tard (*JSP*, 20 sept. 41, p. 5), sous le titre : « Cet été, à Jérusalem... », Lucien Rebatet décrivait ce qu'il avait vu lors d'une journée passée à Cannes. On lit :

Avant de quitter cette côte pourrie, j'ai voulu aller voir un véritable et réconfortant Français, M<sup>r</sup> Blanchardon, le nouveau et jeune maire P.P.F. de Cannes, une nomination de Vichy comme il en faudrait dix mille. En moins de deux mois, il a mis sur pied l'un des programmes sociaux les plus complets dont une municipalité puisse s'enorgueillir. M<sup>r</sup> Blanchardon, qui est aussi notaire, me raconte comment il a voulu acquérir pour ses œuvres la Loge maçonnique de Cannes, les somptueuses villas de Maurice de Rothschild. Impossible : il est seulement permis de louer la Loge. Les villas closes doivent rester inutilisées, sans maître. Tout se passe comme si de nombreuses complicités veillaient pour conserver jalousement ces biens à la Maçonnerie et à Israël.

Dans les couloirs de la mairie de Cannes, je croise deux Compagnons de France, dont un chef qui va demander l'autorisation de dresser un camp sur la commune. Sous le blouson du chef, je retrouve une vieille connaissance, le Juif ukrainien Margolin, qui m'accueillit déjà sous cet uniforme l'an dernier à Vichy. Douze mois se sont écoulés depuis. J'ai bien signalé trois ou quatre fois le cas Margolin dans des journaux qui ne sont pas des feuilles de chou. On ne saurait dire que si Margolin est un des

chefs des jeunesses françaises, c'est par simple inadvertance.

Tiens ! Reynaldo Hahn est toujours ici le grand ordonnateur des galas musicaux. C'est lui qui conduit les concerts symphoniques, les soirées lyriques du Casino. Cent belles affiches en font foi.

Il faudrait pourtant s'entendre. Je connais bien Reynaldo Hahn. Je ne lui veux aucun mal. Sans conteste, c'est un homme de talent et d'esprit, dont je préfère d'ailleurs les mots, les propos paradoxaux mais ingénieux à la musique sucrée. Je ne crois pas que ce fils de Juif ait jamais été un militant racial et politique fort actif. Je veux bien admettre qu'il a rendu quelques services — n'exagérons rien — à l'art français et que, pour tous ces motifs, il a droit à un traitement particulier. Mais encore conviendrait-il qu'on fit savoir officiellement qu'il s'agit d'une faveur exceptionnelle et qu'on en produisit les motifs. Pour l'instant, la publicité faite au nom de M. Hahn, Juif, contribue simplement à tourner en dérision les décrets vichyssois.

Au moment de prendre le train, je crois encore le Juif roumain Behars, ce maquignon en comédiens qui disait si gracieusement et avec quel accent : « Rien à faire. Je ne vous lâche pas Marie Bell à moins de 300.000. Mais je vous sors Georges Rigaud par-dessus le marché ». Cet Oriental si distingué a repris ses petites occupations cinématographiques.

Le 27 septembre, sous le titre : « De Jacques Bonhomme à Isaac Laquedem », L. Rebatet racontait son séjour à Lyon en ces termes :

Où voir les Juifs à Lyon ? Rien de plus facile. Il n'est, où que l'on se trouve, que de regarder un instant autour de soi. Aucune statistique n'a été dressée. Il me serait donc assez difficile de dire quelle est la densité ici d'Israélites, par rapport à Marseille, à Nice ou à Toulouse. Mais à vue d'œil, Lyon bat tous les records [...].

Lyon [...] est devenu pour les Hébreux la capitale du commerce et de la finance [...]. A peine le dernier soldat allemand parti, ils se ruèrent et raflaient de stocks colossaux de soierie, de bonneterie, de confection. Ils pratiquent pour la revente des hausses illimitées. Leurs bénéfices atteignent le 800, le 1 000 % [...].

Ceci n'est encore que de la bagatelle auprès des trafics financiers dont Lyon est à présent le centre. Sitôt les Juifs campés entre Saône et Rhône, la Bourse lyonnaise a été prise d'une fièvre microbienne. Ces errants s'y sont livrés à une spéculation effrénée, avec ces hausses et ces chutes artificielles, ces terribles jeux de bascule qui faussent la vie économique d'un pays [...].

Il est probable que jamais une année de commerce et de manœuvres boursières n'a été plus fructueuse pour les Juifs de France que celle qui vient de s'écouler depuis l'armistice. Ils sont encombrés par leurs gains. Il s'agit pour eux de mettre à l'abri ces nouveaux trésors, joints à toutes les fortunes d'avant-guerre [...].

Les Juifs ont donc organisé à une échelle inouïe quand on songe à quel point nos frontières sont en principe verrouillées l'exode de leurs capitaux anciens et nouveaux. Lyon, proche de la Suisse, qui possède encore toutes les libertés de communications internationales, est pour cela une étape fort commode. Toutes les grandes banques juives, Lazard, Daniel, Dreyfus, Worms, etc. y ont de nouveaux représentants à peine dissimulés et qui n'ont jamais eu pareille besogne. Beaucoup de ces agents possèdent des passeports pour la Suisse, l'Espagne, le Portugal, l'Amérique. Par eux, le vaste circuit mondial de la finance juive fonctionne aussi bien qu'auparavant [...]. Je n'ai pas besoin de dire que les huit ou dix mille Juifs ayant, avant la guerre, pignon sur les rues lyonnaises, n'ont pas été le moins du monde inquiétés. Maisons de tissus, comme toutes celles de la rue de l'Hôtel-de-Ville, Bloch-Lazarus, Petit-Paris ; Barharach ; Bouchara ; chaussures, bonneterie, comme Lévy, dit Yvel, comme les 100 000 cravates ; magasins à prix [mot illisible] comme Lanoma, gardent leurs directions juives aussi solides qu'auparavant, de temps à autre avec un petit camouflage de simple prudence. Du reste, la zone libre n'offre pas un seul exemple d'organisation d'entreprises.

Quant aux médecins, avocats, professeurs juifs toujours en fonction, il faudrait un nouveau numéro spécial pour en dresser la liste [JSP, 27 septembre 1941, p. 7].

Quelques mois plus tard, le 28 février 1942, Robert Brasillach écrivit à son tour un article sur ce qu'il avait vu lors d'un voyage à Lyon. A propos des Juifs présents dans la ville, il nota :

— Et puis, avez-vous vu les Juifs ? me demande-t-on.

Si je les ai vus ! Comment ne pas les voir ? Il y en a partout, on marche dessus — ou plutôt, ils nous marcheraient volontiers dessus. La ville est occupée, les maisons les plus luxueuses sont louées à n'importe quel prix, les hôtels quasi réquisitionnés. J'entre au restaurant, je bute sur une espèce de turbot farci, mijotant à petit bruit sur sa banquette, tout gonflé et tout suintant : c'est l'ancien secrétaire-général-des-Folies-Bergère-président-de-l'Association-des-journalistes-catholiques - accrédité-à-l'Archevêché, le Juif Géo London. Il y a des Juifs dans la salle de nos conférences, il y en a dans les cafés, dans les rues, dans les magasins, partout.

JSP, 28 février 1942, p. 1

Tous ces articles cadrent mal avec la thèse selon laquelle en France, dès 1940, les Juifs auraient été contraints de se terrer pour échapper aux persécutions et aux rafles...

### **Je Suis Partout proteste contre les médecins juifs qui continuent à exercer**

L'article 4 du Statut des Juifs promulgué en octobre 1940 stipulait : « L'accès et l'exercice des professions libérales [...] [est] permis aux Juifs, à moins que des règlements d'administration publique n'aient fixé pour eux une proportion déterminée ». Par la suite, en effet, le *numerus clausus* des professions libérales fut fixé à 2 % de la population française<sup>2</sup>. En vertu de cette législation, de nombreux médecins juifs furent interdits d'exercice.

Aujourd'hui encore, ce fait reste très souvent rappelé. Toutefois, on omet soigneusement de préciser que de nombreux Juifs purent contourner ces lois.

<sup>2</sup> Voy. *Le Procès de Xavier Vallat*, p. 86.

Dans de très nombreuses livraisons, l'équipe de *Je Suis Partout* protesta contre ces médecins juifs qui, malgré la législation de Vichy, continuaient à exercer, soit grâce à des appuis occultes, soit en toute illégalité. En voici quelques exemples, pris au hasard :

- livraison du 27 septembre 1941, p. 6 :

Les petits malins

Le Juif Grunfeld, de Meaux, « suspendu » comme étranger, n'est-il pas devenu « assistant chirurgical » du docteur Ladislas Hartglas ? Curieux moyen de tourner la loi.

Quant au Juif Ségal, de Clamart, non naturalisé, non combattant, et suspendu depuis février, il a tort de continuer ses consultations et de distribuer ses ordonnances sur de petits papiers non signés [...].

- livraison du 25 octobre 1941, p. 6 :

Faculté toujours enjuivée

Le professeur Debré [Juif], suspendu en décembre [1940], a été réintégré dans sa chaire avec rétroactivité de traitement depuis le 20 décembre 1940 [...].

L'agrégée juive Jeanne Lévy a été maintenue, elle aussi. Par égard sans doute pour sa participation au Comité des Intellectuels antifascistes [...].

On prétend enfin que le commissaire aux Questions juives se ferait fort d'imposer au gouvernement la réintégration du Juif algérien Solal, pour lequel on serait bien en peine de parler de titres exceptionnels. Ainsi, la Faculté récupérerait peu à peu 12 à 15 % de professeurs juifs : que M. Xavier Vallat sache bien qu'il perdrait du coup l'estime et l'affection des amis qui l'ont toujours défendu.

- livraison du 22 novembre 1941, p. 6 :

Exactitude et discipline

Dans une circulaire du 26 septembre 1941, le docteur Huard rappelait aux préfets et directeurs régionaux l'obligation de se faire communiquer les « tableaux » établis par les Conseils départementaux de l'Ordre : « Il vous sera aisé de déceler les médecins non inscrits aux tableaux de l'Ordre : vous adresserez alors aux contrevenants les rappels nécessaires. [...] vous voudrez bien tenter,

contre tout médecin non inscrit au tableau de l'Ordre à cette date [1<sup>er</sup> novembre 1941], des poursuites pour contravention à l'article premier de la loi du 26 mai 1941 »

Voilà qui s'appelle parler. Mais le tableau de l'Ordre de la Seine n'est, hélas ! pas encore paru.

Et puisqu'il est question de poursuites, on aimerait savoir combien de plaintes le même conseil a intentées contre les nombreux interdits qui continuent un exercice illégal ?

Et puisqu'il est question de dates, un décret du Maréchal du 11 août 1941, publié à l'Officiel du 8 septembre, ne prévoyait-il pas un délai de deux mois pour l'établissement des listes de médecins juifs [...] ?

Il n'est certainement pas utile de rappeler ces clauses et ces dates à M. le professeur Lemierre qui doit savoir mieux que personne qu'une fonction comme la sienne exclut toute apparence de tiédeur à l'égard des directives du Maréchal.

- livraison du 28 février 1942, p. 4

Comme par le passé

[...] Un entrefilet en caractère d'affiche, paru dans le journal *Le Bourguignon* du 28 janvier dernier, nous apprend que « le docteur Hess de Maligny (Yonne), informe sa fidèle clientèle qu'il a repris ses consultations comme par le passé ». Ce « comme par le passé » en dit plus qu'un long poème.

Car le Juif Moïse Hess, interdit, vient d'obtenir un sursis de trois mois du Secrétariat de la Santé. Plein d'arrogance, il annonce à qui veut l'entendre qu'il reprend sa clientèle « pour toujours » ; à l'en croire, il devrait ce privilège à l'appui d'un membre éminent du Conseil supérieur de l'Ordre que nous ne félicitons pas de cette intervention déplacée.

Il est vrai qu'au train où vont les choses, tous les espoirs sont permis au susdit Juif Moïse Hess.

Un mois plus tard, *Je Suis Partout* évoquait le cas du « docteur Tuchmann, d'Ablon, né à Banila (Roumanie), Juif apatride, non-combattant et célibataire, [qui avait] son S.P. et son essence » et celui de « Crinetz Salomon, Juif roumain, naturalisé en 1936 grâce à ses opinions communistes bien affichées, [qui continuait] d'exercer à Estissac (Aube), bien que le Conseil départemental de l'Aube l'ait noté comme "exempt de tout scrupule" » (JSP, 28 mars 1942, p. 4).

Les auteurs terminaient leur article en dénonçant la présence, au sein du Conseil Supérieur de l'Ordre, d'un médecin peu suspect de sympathie pour la Révolution nationale :

Pourquoi diable exige-t-on des confrères français leur extrait de naissance, leur généalogie et l'attestation de non-Juif, alors que tant de métèques, inaptes pour des raisons de santé à la médecine militaire, ont cependant assez de force pour le dur métier de praticien.

Il est vrai que le docteur Vincent, nouveau conseiller de l'Ordre Supérieur, a péremptoirement exprimé son point de vue sur la question des métèques à la page 149 de son livre, *Vers une médecine humaine*. Voici le texte : « *Le syndicat des médecins de la Seine a condamné l'année dernière les médecins français d'origine étrangère, jetant sur toute une catégorie de praticiens une suspicion dont ils ne méritaient pas le privilège. Le prétexte de cette apparente xénophobie est moral, patriotique, national et tricolore. La raison profonde est la ferme volonté de retrancher du champ de la concurrence un nombre important de confrères dont certains sont pourvus d'une abondante clientèle* ». Une telle phrase valait bien un siège au Conseil Supérieur de l'Ordre sous le gouvernement du Maréchal... et le ministère du docteur Huard.

Le 25 avril 1942, enfin, on pouvait lire, sous le titre « La sarabande ininterrompue » (p. 4) :

Qui nous dira pourquoi le docteur Salomon Rothman, de Migennes (Yonne), interdit depuis avril dernier, a récemment bénéficié d'une autorisation d'exercer ? Alors que le Front populaire ne l'avait pas naturalisé devant l'opposition formelle de la préfecture de l'Yonne et du Syndicat local. Il est vrai que Salomon Rothman s'écrit aujourd'hui Serge Roman.

Et pourquoi le docteur Diamant, de Nanterre, Juif roumain, sans le moindre service militaire, a bénéficié en avril dernier d'une autorisation de deux mois, prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> mai ? Interdit en juin 1941, le docteur Diamant vient pourtant d'être condamné pour exercice illégal à de lourds dommages-intérêts : cette condamnation est-elle un titre à la bienveillance du pouvoir ?

## Un Juif demande à un médecin français de certifier son origine aryenne

Sous Vichy, des médecins Juifs occupaient des fonctions à responsabilités. En veut-on un exemple ? Dans sa livraison du 25 octobre 1941 (p. 6), sous le titre : « Les bonnes histoires juives », *Je Suis Partout* livrait à ses lecteur l'anecdote suivante :

Un de nos confrères, aryen 100 %, est requis pour la défense passive dans le 17<sup>e</sup> arrondissement. Il reçoit de son chef de secteur la lettre suivante : « Le 26 septembre 1941. Mon chère confrère, j'ai omis de vous demander de remplir la déclaration incluse. Veuillez le faire et me l'adresser sous pli fermé, en franchise postale : M. le médecin-chef du secteur de la défense passive [...]. Bien confraternellement vôtre ».

Il s'agissait du questionnaire justifiant l'origine aryenne : rien que de très normal. Mais la lettre est signé Dreyfus : renseignements pris, il s'agit du docteur Vital Dreyfus, 147, boulevard Maiesherbes. Avouez qu'elle est bien bonne [...].

## 1941 : un Juif annonce par voie de presse la poursuite de ses transactions immobilières

Le 25 octobre 1941, sous le titre : « Y'a de la joie », *Je Suis Partout* interpellait le Haut-Commissaire aux Questions juives à propos d'un Juif qui annonçait par voie de presse la poursuite de son activité professionnelle dans l'immobilier. On pouvait lire :

Dans l'Eclair de Montpellier du 15 octobre cette simple annonce :  
 PROPRIÉTÉS — Monsieur SCHWAB LÉMAN, de Paris, replié  
 7, Bd de la Liberté, Béziers (Tel. 25-09), continue comme par le  
 passé son activité professionnelle : transactions immobilières,  
 achats et ventes, biens de villages, domaines.  
 «Comme par le passé ». Mais bien sûr ! Pourquoi se gêner ? Qu'en  
 pense le Haut-Commissaire aux Questions juives ? [Voy. ci-contre]

## 1942 : une actrice juive en tournée à Lyon

Le 4 avril 1942, *Je Suis Partout* dénonça la venue, à Lyon, de l'actrice juive Marie Dubas :

« Notre nationale

fantaisiste »

Le quotidien *L'Effort*, que publie en zone non occupée M. Charles Spinasse, nous apprend une bonne nouvelle :

« Marie Dubas est revenue à Lyon entourée d'une excellente troupe. Alors que les journaux avaient annoncé, voici quelques mois, que NOTRE NATIONALE FANTASISTE tournerait avec Chouchette, les tournées Rasiml nous offrent la Dame de chez Maxim ! Nul parmi les spectateurs ne l'aura regretté, etc... »

Précisons que Marie Dubas est Juive. Mais lorsqu'on a collaboré avec le « Français » Blum, on peut bien trouver « nationale » cette fille d'Israël. Le tout est de s'entendre. Dans la France juive, un Juif ne peut pas ne pas être national.

## 1942 : un Juif réintégré à Radio-Méditerranée

Deux mois auparavant, dans une brève, l'hebdomadaire s'était élevé contre la réintégration de Max Brusset au poste de TSF de Juan-Les-Pins :

A Juan

Le poste de T.S.F. de Juan-les-Pins Radio-Méditerranée s'était vu pourvoir d'un administrateur par le Commissariat aux Questions juives et M. Max Brusset, qui le dirigeait depuis que son patron Georges Mandel l'y avait nommé, avait été prié de s'occuper d'autre chose. Mais, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, M. Brusset est de retour et la bande israélienne chante déjà que les beaux jours vont revenir...

Il faudrait tout de même savoir de quel côté l'on nous joue la comédie.

JSP, 7 février 1942, p. 2.

## Des Juifs au sommet de la Régie des tabacs

Fin 1941, sous le titre : « Quand Israël nous fait fumer », *Je Suis Partout* avait dénoncé l'organisation défectueuse du rationnement du tabac avant de préciser :

Un simple regard sur le haut personnel de la Régie révèle des faits bien troublants.

Pour ne prendre que le cadre des inspecteurs généraux, directeurs et ingénieurs, c'est-à-dire le plus élevé, on y trouve, en dépit des lois, pas moins d'une quinzaine de Juifs sur un effectif d'environ 90 personnes. Citons pour mémoire MM. Dreyfus, faisant fonction de directeur général en zone non occupée ; Bloch, inspecteur général du Service des ventes ; Israël, chef de la publicité ; Bérend, chef de la culture, Lévy, directeur de la manufacture d'Aubervilliers, etc... [JSP, 27 décembre 1941, p. 2].

## Des Juifs fournissaient le *Secours National*

Le 21 mars 1942, dans un article intitulé : « Où va le Secours National ? », Noël B. de la Mort révélait que des Juifs fournissaient cette organisation caritative en denrées et matériel :

Au Secours National, les « révolutionnaire nationaux » fraîchement teints n'ont pas oublié leurs amis d'hier [...]. La liste des fournisseurs du Secours National est des plus édifiantes.

Le plus important fournisseur de légumes du Secours National est un Juif. Il a encaissé, en quelques mois, 5 089 940 francs sans avoir à effectuer le moindre déplacement, les camions du Secours National allant directement chercher les légumes chez les récoltants désignés par l'enfant d'Israël. On n'est pas de meilleure composition !

Les établissements B..., chiffons et papiers, Juifs incontestés, ont livré en un mois pour 417 891 francs de sacs en papier, en jute, réglés par chèque sur la BNCCI n° AB 7399-41.

A côté de ces deux chefs de file, on relève les noms très vieille-France : Broun, Landau et Fils, Mintz, Baumann et Cie ; Simon, Platzer et Cie, Cahen, Hirsch (Comptoir Agricole) [JSP, 21 mars 1942, p. 3].

Deux semaines plus tard, le même auteur révélait que le Secours National subventionnait une association, la « Société religieuse des Amis », qui avait distribué, sans se cacher, pour 15 000 F de pains à une cinquantaine de personnes, « la plupart des israélites » (*JSP*, 4 avril 1942, p. 8).

### Des « œuvres d'aide sociale israélite » qui fonctionnaient officiellement en 1941

Déjà le 4 octobre 1941, *Je Suis Partout* avait dénoncé (p. 2) l'existence d'« œuvres d'aide sociale israélite » affiliées le plus légalement du monde au... *Secours National*. Sous le titre : « Israël est-il toujours roi ? », on pouvait lire :

« On serait tenté de le croire en lisant une lettre-circulaire, datée du mois de juin 1941, adressée aux Juifs par la Communauté israélite de Strasbourg repliée à Périgueux. Après avoir indiqué l'horaire des « Offices de Schevonoth » (2), ce document explique le fonctionnement des « œuvres d'aide sociale israélite », fondées en décembre 1939, inscrites à la Préfecture de la Dordogne et affiliées au Secours National. On croit rêver.

La circulaire nous apprend ensuite que les « Ecoles professionnelles de l'Ort » sont très prospères, et que les institutions de l'Ort représentent pour « les masses juives un précieux appui ». Ces écoles enseignent à leurs élèves les métiers suivants : mécanique, électricité, serrurerie, menuiserie, ébénisterie, corbonnerie, T. S. F., chimie, tailleur, couture, modes, tissage, broderie.

« Quant à l'agriculture, qui présente actuellement un intérêt primordial, poursuit la circulaire, l'Ort dirige vers elle les jeunes gens à l'intention desquels il a créé les fermes-écoles ; une à Laroche, une autre à Villeneuve et une troisième dans la même région. »

Ainsi, dans ce département agricole de la Dordogne, où il n'y avait pas de Juifs, pour ainsi dire, avant la guerre, le flot des réfugiés alsaciens, en se retirant, a laissé la vase de quelques dizaines de milliers de youpins. Aussitôt, ils se groupent et s'organisent, naturellement en marge de la communauté française, et contre elle. Car, bien entendu, aux métiers enseignés dans les écoles de l'Ort, ils préfèrent le trafic d'or et de devises ainsi que le marché noir.

« Comment est-il possible que, sous le gouvernement de la « Révolution Nationale », qui s'est donné, entre autres tâches, celle de délivrer la France de la Juiverie, un département de la zone non occupée puisse être ainsi infesté par les Juifs, non seulement impunément, mais encore avec l'appui du « Secours National » ?

« Une visite aux Ecoles est instructive, dit, en concluant, la lettre-circulaire que nous citons. Elle nous donne de la confiance en nous-mêmes et de l'espoir quant à notre avenir. »  
« Voilà où nous en sommes, quatorze mois après que le Maréchal Pétain a dénoncé le péril juif. »

### Des organisations de jeunesse juives acceptées sous Vichy

Trois mois plus tard, dans un court article, Claude Maubourguet avait déclaré :

La zone dite libre, qui a le triste privilège d'abriter tous les Juifs chassés de tous les pays d'Europe, a vu croître et prospérer les organisations de jeunesse juives. La Fédération des Éclaireurs admet dans ses « clans » comme dans ses cadres toutes les filles Lévy, Dreyfus ou Rosenfeld que tente un uniforme sans tickets ; et les « Éclaireurs israélites » forment une des branches du scoutisme français. Les tristes farceurs libéraux du Secrétariat à la jeunesse et répètent que les Français sont les seuls responsables des méfaits des Juifs, puisqu'ils leur ont laissé prendre une place prépondérante dans l'État. Les mesures prises actuellement, poursuivent-ils, ne se justifient que par la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons ; mais il serait méprisable de se refuser, par principe, à une réconciliation. Et de demander aux jeunes de ne pas être antisémites, puisque les Juifs n'ont pas choisi de naître Juifs.

Et l'on voit défiler les tristes troupeaux sous l'uniforme scout sali du chandelier à sept branches [...].

[...] dans les Ecoles des Cadres, ils [les Juifs] sont reçus sans difficultés, et les garçons français, surs de les rencontrer, se rendent aux sections d'instruction avec déplaisir. Toute la jeunesse, à chaque occasion, et très violemment, réclame la dissolution de leurs groupements et l'interdiction pour eux d'entrer dans un mouvement. Mais les démocrates chrétiens postés auprès de M. Lamirand font la très sourde oreille [*JSP*, 24 janvier 1942, p. 8].

### Conclusion

On peut trouver odieux les articles de *Je Suis Partout*. Leur valeur historique est toutefois importante, car ils démontrent que Vichy ne fut pas tel que les médias nous le présentent aujourd'hui. Certes, il n'est pas question de nier les persécutions dont furent victimes, sous l'Occupation, de nombreux Juifs qui résidaient en France. Mais on ne saurait prétendre que les hommes du Maréchal ont, pendant quatre ans, mené une chasse impitoyable aux Juifs. Les textes reproduits ci-dessus prouvent le contraire.

Dans un article publié le 4 octobre 1941, L. Rebatet s'était d'ailleurs plaint de « *l'inertie des pouvoirs publics* » au sujet de la question juive. L'auteur poursuivait en écrivant ces lignes, capitales :

Il est évident que ces pouvoirs publics ne peuvent rien ignorer de l'activité présente des Juifs et qu'ils la tolèrent pour le moins. Je pense en avoir donné suffisamment d'exemples. J'en ajouterai un encore, moins grave sans doute que les effroyables spéculations lyonnaises, mais singulièrement probant. Il existe, en plein Vichy, un vaste hôtel, l'hôtel Radio, où était même logé, l'an dernier, le ministère de l'Air. Cet hôtel, au mois de juillet, a été mis en vente par la société qui l'exploitait. Qui a été chargé de la transaction ? La maison de vente de biens Bernard Lévy, dirigée par un M. Blum et concurrente des fameux Bernheim. La maison Bernard Lévy a fort régulièrement acheté l'hôtel Radio, l'a revendu par appartements et a empêché la coquette commission. Ces opérations sont cependant formellement interdites aux Juifs. Il n'y a plus, en principe, aucun marchand de biens juif en France...

Si les lois françaises sont tournées avec cette désinvolture à deux cents mètres des lieux où on les promulgue, il faut que ces lois soient étrangement fragiles, et bien précario l'autorité des hommes qui les font.

### Clans judéophiles

Expliquons-nous. Je ne doute pas qu'il y a, dans les sommets de l'Etat français, des hommes de bonne volonté, et même un peu mieux que cela, qui ont une vue lucide de la plupart des problèmes pendants pour la France, du problème juif comme de beaucoup d'autres, et qui n'ignorent pas les moyens de les résoudre. Mais Vichy, théoriquement le siège d'un Etat autoritaire, est, en fait, un noeud d'influences et d'intrigues contradictoires, dont les plus faibles n'ont cessé de prévaloir depuis le mois de juillet 1940.

Comment voudrait-on que Vichy vint à bout des Juifs, puisqu'il y a, dans Vichy, un clan, parmi les plus puissants, comptant des alliés jusque dans les secrétariats de l'Etat, qui est tout simplement le clan de la Banque Worms ?

Les personnages de ce clan représentent, si l'on veut, les réalistes, les solides brasseurs des affaires d'Israël, ses complices financiers. Mais nous avons aussi les idéalistes, plus nombreux et non moins dangereux, ceux que nous appellerons, si vous le voulez, les chrétiens-libéraux. Ce sont de respectables personnages, qui tiennent

le langage du provocateur Bernard Lecache sur la « dignité humaine ». Clercs ou laïcs, ingénus ou hypocrites, ils comptent parmi ceux qui nous ont fait le plus de mal, prenant infailliblement le parti des plus immondes crapules, tournant non moins infailliblement le dos aux intérêts français les plus manifestes, s'inclinant devant la légitimité de Blum, prêchant pour l'Espagne rouge, développant les attrait sociaux du communisme. Ils étaient destinés de toute éternité à joindre leurs prières pour Staline à celles de notre vieille connaissance l'archevêque de Canterbury. Ce prélat, du moins, a pour lui l'espoir de logique dans la tartufferie d'un Anglais pur sang dont le pays joue sa dernière carte. Mais nos dévots ne sont que les absurdes métaphysiciens de l'antifascisme.

La réaction bien pensante qui a marqué chez nous de nombreux points depuis notre désastre n'a pu qu'accroître leur influence. Nous leur devons, entre autres, le noyautage par les Juifs des organismes de la jeunesse, cette condamnation implicite de l'antisémitisme que l'on devine à travers tant de journaux, de prêches, de discours de la zone libre. Nous avons déjà dit la déplorable besogne accomplie ainsi par certains prêtres catholiques. Voici, aujourd'hui, un document qui est, lui, d'origine protestante. C'est la lettre adressée, le 26 mars dernier, au grand rabbin de France par le président du Conseil national de l'Eglise réformée française, M. le pasteur Marc Bugner :

10, rue Claude-Brousson, Nîmes, le 26 mars 1941.

Monsieur le grand rabbin,

Le Conseil national de l'Eglise Réformée de France vient de se réunir, pour la première fois depuis la mise en application de la loi du 3 octobre 1940. Il m'a chargé de vous exprimer la douleur que nous ressentons tous à voir une législation raciste introduite dans notre pays et de constater les épreuves et les injustices sans nombre dont elle frappe les Israélites français. Ceux qui, parmi nous, pensent qu'un grave problème a été posé devant l'Etat par l'émigration massive d'un grand nombre d'étrangers, Juifs ou non, et par des naturalisations intensives et injustifiées, ont toujours exprimé la conviction que la solution de ce problème doit s'inspirer du respect de la personne humaine, de la fidélité aux engagements de l'Etat, des exigences de la justice dont la France n'a jamais cessé d'être le champion. Ils n'en sont que plus émus de l'application rigoureuse d'une loi qui frappe exclusivement les Israélites, indistinctement les Israélites, français depuis de longues générations et souvent depuis des siècles, et les naturalisés.

Rappelons également que, malgré les lois de dénaturalisation promulguées sous Vichy, seulement 3 % des étrangers dont le cas avait été examiné furent effectivement déchu de la nationalité française<sup>4</sup>. Enfin, lorsque, le 11 novembre 1942, une rumeur se répandit selon laquelle le Maréchal allait quitter le sol français pour Alger, le Grand Rabbin René Hirschler se précipita à Vichy afin de s'informer. « *Il fut tout à fait rassuré en apprenant que le Maréchal ne partait pas, et il lui exprima sa reconnaissance* »<sup>5</sup>.

Tous ces faits ne s'accordent pas avec la thèse qui présente Vichy comme un gouvernement peuplé d'antisémites fanatiques. Ils s'accordent en revanche avec la teneur des articles publiés pendant toute l'occupation par *Je Suis Partout*.

FIN

<sup>4</sup> Voy. le procès Pétain devant la Haute-Cour de Justice, déposition de M. Roussel.

<sup>5</sup> Voy. Jacques le Groignec, *Pétain, Gloire et Sacrifice* (Nouvelles Éditions Latines, 1991), préface, p. 11.